

2. CHANCELLERIE D'ETAT

Coordination et organisation des fonctions transversales - rôle du collège des secrétaires généraux

Les bases légales du rôle de coordination et d'harmonisation des fonctions transversales dévolu au collège des secrétaires généraux sont prévues à l'article 33 al. 2 du règlement pour l'organisation du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (B 1 15.03) ainsi qu'à l'article 5 al.1 du règlement sur les secrétaires généraux de département et du collège des secrétaires généraux (B 4 05.14). Ce dernier précise que le collège des secrétaires généraux a pour mission de coordonner et d'harmoniser la gestion des fonctions transversales de l'administration cantonale et d'édicter les directives nécessaires à cet effet.

S'appuyant sur ces dispositions, le collège des secrétaires généraux a remis le 29 novembre 2006 un rapport au Conseil d'Etat quant au rôle transversal que pourrait jouer ce collège et à la réorganisation du collège liée à ce rôle. Un rapport complémentaire a été remis au Conseil d'Etat en date du 19 avril 2007. Le Conseil d'Etat a approuvé par arrêté du 13 juin 2007 les propositions relatives à l'organisation des fonctions transversales contenues dans ces rapports.

Cinq collèges spécialisés au sein du collège des secrétaires généraux ont donc été créés, correspondant aux fonctions «ressources humaines», «finances», «systèmes d'information», «contrôle interne» et «logistique». Parallèlement, cinq délégations réunissant les responsables départementaux de ces cinq fonctions ont été mises sur pied. La délégation du Conseil d'Etat aux ressources et aux finances constitue la clef de voûte de ce dispositif. Les délégations du collège des secrétaires généraux et les collèges spécialisés s'inscrivent dans le prolongement de cette délégation du gouvernement.

Cette nouvelle organisation est entrée en fonction courant 2007. Durant cette même année, les délégations et les collèges se sont réunis à plusieurs reprises.

Le Conseil d'Etat a également approuvé, par arrêté du 20 juin 2007, la proposition d'organisation harmonisée des départements (organigrammes). En lien avec cette proposition, les travaux conduits depuis la fin du mois d'août 2007 au sein du collège des secrétaires généraux ainsi qu'en Chancellerie ont abouti en fin d'année 2007 à la

création d'organigrammes standardisés qui seront utilisés dans l'annuaire officiel 2008.

Préparation de Telecom World 2009

En 2007, sous la conduite du chancelier d'Etat, qui préside le groupe de liaison entre l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autorités genevoises, la Chancellerie a lancé le processus de préparation de la manifestation ITU Telecom World 2009, en développant notamment un concept d'accueil novateur, en collaboration avec Geneva Palexpo et Genève Tourisme. Ce concept, orienté marketing, permettra aux entreprises intéressées de devenir partenaires de l'accueil des participants à Telecom et de gagner de la visibilité auprès de ce public particulier, tout en contribuant au financement du projet. Il s'agit là d'un exemple de partenariat public-privé (PPP) qui, s'il donne satisfaction, sera appelé à se répéter.

Les différents groupes de travail préparatoires d'ITU Telecom - hébergement, communication et transports - ont travaillé tout au long de l'année. Ces groupes réunissent notamment des représentants de l'Etat, de la Mission suisse auprès des organisations intergouvernementales à Genève, de Geneva Palexpo, de Genève Tourisme, des hôteliers genevois, vaudois et hauts-savoyards, de la centrale officielle de réservation, de la Télévision suisse romande et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Les participants à ces séances ont établi les mécanismes qui permettront de réguler le marché hôtelier durant ITU Telecom, en écartant les intermédiaires indelicats, et garantiront aux participants un accès large au parc hôtelier à des prix intéressants. Ils ont également abordé la question de l'implication de la population locale dans la manifestation. Diverses idées à ce sujet sont actuellement à l'étude. Enfin, la présence genevoise aux manifestations régionales ITU Telecom Africa et ITU Telecom Asia a été planifiée.

Le succès de l'édition 2009 d'ITU Telecom World est crucial pour Genève. De lui dépend notamment le choix de la ville hôte des éditions futures de cet événement de portée mondiale, ainsi que les retombées économiques importantes qui en découlent. L'accueil d'ITU Telecom World 2009 et la mise en place du nouveau concept d'accueil seront réalisés dans le cadre des économies budgétaires décidées par le Conseil d'Etat.

Plans de mesures et gestion des ressources

La diminution de 5% des effectifs décidée par le Conseil d'Etat a fait l'objet d'une planification visant à atteindre l'objectif dans le délai fixé, soit fin 2009.

Avant de repourvoir un poste devenu vacant, totalement suite à un départ ou partiellement suite à une diminution du taux d'activité, la Chancellerie effectue une analyse systématique du besoin. L'organisation des services ainsi que les procédures sont régulièrement examinées dans une recherche constante de la meilleure efficacité possible, tout en maintenant des prestations conformes aux missions de la Chancellerie.

Cette approche a permis des simplifications s'agissant des méthodes de travail et des prestations délivrées, notamment dans les domaines du protocole et de la communication, grâce auxquelles il a été possible de répartir les tâches différemment et de renoncer à repourvoir des postes.

La Chancellerie a ainsi réalisé avec une année d'avance sur sa planification la diminution de 5% de ses effectifs, ainsi que de la masse salariale s'y rapportant, ce dès le budget 2008.

Les travaux du groupe efficacité se poursuivent, notamment pour continuer à appliquer strictement les plans de mesures du Conseil d'Etat et rechercher de nouvelles pistes d'économies. Il sera cependant extrêmement difficile, voire impossible, d'aller plus loin dans la réduction des effectifs sans mettre en péril le fonctionnement de la Chancellerie dans sa mission d'état-major du gouvernement.

Selon la méthode des engagements financiers, appliquée par la Chancellerie depuis plusieurs années, chaque dépense est examinée sous l'angle de l'opportunité et de la couverture budgétaire; le montant correspondant est engagé.

Des appels d'offres sont effectués afin de s'assurer les meilleures conditions du marché.

Grâce à une gestion rigoureuse de ses ressources, la Chancellerie a atteint pleinement les objectifs des mesures P1 et P2 qui la concernent et a réalisé des économies d'autre ordre qui lui permettent de présenter des comptes 2007 positifs.

Dépouillements centralisés

En 2007, trois dépouillements centralisés ont été organisés par la Chancellerie d'Etat à Uni Mail, avec la collaboration du Service des votations et élections (ci-après SVE), du Centre des technologies de l'information (ci-après CTI) et de la Haute école de gestion de Genève (ci-après HEG). Ces opérations ont porté sur les élections municipales (conseillers municipaux) le 25 mars,

les élections administratives (conseillers administratifs, maires et adjoints) le 29 avril et les élections des députés genevois aux Chambres fédérales (conseillers nationaux et conseillers aux Etats) le 21 octobre. Ces opérations ont mobilisé environ 830 personnes le dimanche et, pour l'élection des conseils municipaux, également le lundi suivant l'opération électorale.

La préparation de ce type d'opération débute un an à l'avance et nécessite une approche pluridisciplinaire impliquant trois départements (DCTI, DI et DIP) et la Chancellerie d'Etat. L'encadrement des jurés est assuré par des membres de la fonction publique, mais nombre d'entre eux sont extérieurs à l'administration cantonale et assurent ce rôle essentiellement par intérêt pour la vie publique et institutionnelle du canton.

Ces opérations nécessitent une infrastructure importante, dont, notamment, une douzaine de serveurs, quelques 200 PC, quinze imprimantes, dix écrans plasma, un projecteur grand écran, deux plateaux de télévision. Lors des élections aux Chambres fédérales il a été fait appel, pour la première fois en Suisse, à la technologie de cryptographie quantique pour sécuriser la transmission des données entre Uni Mail et le centre de calcul du CTI.

Grâce à un travail de préparation intense, des tests complets et détaillés ainsi qu'une organisation rodée, ces trois opérations se sont déroulées de manière exemplaire. L'élection des conseils municipaux a été marquée par une contestation portant sur quelques bulletins nuls par un parti politique. Tant le Tribunal administratif que le Tribunal fédéral ont rejeté ce recours donnant ainsi une légitimité accrue à l'organisation du Dépouillement centralisé mis en place par la Chancellerie d'Etat.

Les élections administratives ont vu pour la première fois depuis plusieurs décennies une élection nécessiter un second tour. En effet, dans deux communes, Onex et Vernier, le troisième siège du Conseil administratif n'a pas pu être attribué, car seulement deux candidats avaient rempli la condition de la majorité qualifiée d'un tiers des suffrages exprimés.

Il convient de noter que durant la seule journée de l'élection, le site officiel Internet de l'Etat de Genève reçoit plus d'interrogations que pendant tout un mois en charge normale.

Prestation de serment des conseillers administratifs, maires et adjoints

La Chancellerie a organisé, avec l'appui de plus de vingt partenaires, la cérémonie de prestation de serment des 135 conseillers administratifs, maires et adjoints des 45 communes genevoises à la cathédrale Saint-Pierre, en présence du Conseil d'Etat. Plus de 220 personnes ont contribué à la réussite de cette manifestation. Les magis-

trats qui ont prêté serment ont été élus lors des élections administratives du 29 avril 2007.

Plus de 2'000 personnes ont été invitées à participer à cet évènement, qui était par ailleurs ouvert au public. Cette cérémonie d'assermentation a eu lieu le 29 mai 2007.

La Feuille d'Avis officielle (FAO) N° 61 du 1^{er} juin 2007 a publié le discours prononcé par le conseiller d'Etat en charge des communes.

Conseil juridique et législation

La direction des affaires juridiques, sur la base de son expérience en matière de contrôle et d'élaboration des projets d'actes normatifs (lois et règlements), mais également de son activité de correction des erreurs affectant des textes législatifs, a élaboré et publié des directives de rédaction législative, qui sont depuis le mois de janvier 2007 à disposition de l'ensemble des acteurs du processus législatif tant sur Intranet que sur Internet (www.ge.ch/legislation/documents/doc/directives-2007-01.pdf). Ces directives se veulent d'abord un guide pratique ainsi qu'un recueil de solutions aux questions les plus fréquentes en matière de rédaction ou de suivi de projets de loi ou de règlement.

Au fil des ans, la production normative des autorités cantonales s'est en effet régulièrement et constamment accrue et diversifiée. Chaque année, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat adoptent plusieurs centaines d'actes normatifs, la plupart venant s'insérer dans les actes publiés au recueil systématique de la législation genevoise, qui comporte actuellement plus de 860 textes. L'évolution des méthodes de travail, les nouvelles procédures administratives et législatives, la multiplication des acteurs du processus législatif, ainsi que l'introduction et la généralisation de nouvelles technologies, y compris dans le domaine juridique, ont par ailleurs rendu nécessaire l'adaptation des outils à disposition des acteurs du processus législatif, en particulier pour les personnes chargées d'élaborer des textes normatifs. C'est dans cette perspective notamment qu'ont été élaborés des modèles de saisie dont les directives de rédaction législative permettent aussi d'optimiser l'utilisation. En replaçant en outre dans le contexte législatif du canton de Genève les solutions préconisées, les directives se veulent aussi un outil d'harmonisation du droit et de prévention d'erreurs affectant la prévisibilité et la lisibilité de celui-ci.

La direction des affaires juridiques de la Chancellerie a également organisé et animé plusieurs séminaires juridiques (méthode et rédaction législatives) de deux jours, destinés aux différents acteurs du processus législatif au sein de l'Etat, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat. Ces séminaires ont pour but à la fois d'exercer les principes préconisés par les directives de rédaction législative, mais aussi de contribuer à améliorer qualitativement les projets des textes de loi ou de règlements soumis au Conseil d'Etat ainsi que la procédure préalable à l'adoption de ceux-ci, de même que leur suivi devant les instances législatives. Cette

formation dispensée par les collaboratrices et collaborateurs de la direction des affaires juridiques et du service de la législation permet en outre aux participants de se former autour de leurs besoins concrets liés à un environnement de travail spécifique. Désormais, deux séminaires de deux jours sont inscrits au programme annuel de formation à disposition du personnel de l'Etat.

Dans l'optique de la poursuite de la réduction et de la maîtrise des coûts liés aux publications à caractère officiel, le service de la législation a récemment acquis de nouveaux moyens de production et développé des logiciels spécifiques permettant d'optimiser le traitement de ses bases de données juridiques relatives à la législation genevoise, en limitant strictement l'impression des textes législatifs du recueil systématique et du recueil chronologique officiel aux seules commandes préalables.

Ces mêmes outils permettent en outre de renforcer et de développer l'offre de la législation électronique, considérablement élargie au cours des dernières années, tant par le biais du site Internet de la législation (www.ge.ch/legislation), que par le développement, la diffusion et la mise en réseau interne de l'Etat du système d'information sur la législation (SIL) qui permet d'offrir à chaque collaborateur de l'Etat, qu'il soit juriste ou non, une bibliothèque électronique juridique comportant des milliers de références, non seulement au droit genevois, mais aussi au droit fédéral, au droit des cantons latins, à la doctrine et à la jurisprudence du Tribunal fédéral ou de certains tribunaux supérieurs (reproduction notamment des arrêts du Tribunal fédéral depuis 1980), le tout doté d'un moteur de recherche transversal alliant rapidité et efficacité. Le SIL est du reste également produit sous forme de DVD, auquel sont abonnés plusieurs centaines de clients à Genève et en Suisse romande.

Afin d'accroître la transparence et la publicité du droit, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont renforcé leur offre de nouvelles prestations accessibles depuis le site Internet de la législation, qui comprend de nombreuses pages supplémentaires, régulièrement actualisées, destinées à suivre et faire connaître au plus grand nombre les derniers développements législatifs survenus à Genève. Tel est notamment le cas des informations regroupées dans les pages «*Modifications récentes*», «*Projets de loi*», «*Référendums*» ou «*Initiatives*», ainsi que la «*Foire aux questions*».

Dans une perspective de soutien à l'action gouvernementale et de transversalité appliquée, la direction des affaires juridiques a en outre rendu au cours de l'année 2007 de nombreux avis de droit ou rapports sur des questions de nature juridique transversale, que ce soit pour le compte du Conseil d'Etat, du collège des secrétaires généraux ou de divers départements. Appelée à participer ou à superviser différents projets de loi ayant un impact sur l'ensemble de l'action étatique, la direction des affaires juridiques a en outre contribué en 2007 à leur suivi sur le plan législatif, en participant aux travaux parlementaires, et en fournissant notamment toute l'assistance demandée par les commissions concernées en vue du traitement

desdits projets, notamment le PL 9870 relatif à la protection des données ou le PL 9936 d'application de la loi fédérale sur le partenariat enregistré.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

En plus de ses activités classiques (séjours de chefs d'Etat et de gouvernement, déjeuners et dîners officiels, visites de courtoisie d'ambassadeurs, réceptions ad hoc), le service du protocole de la Chancellerie d'Etat a géré des manifestations d'envergure telles que la première visite à Genève du nouveau secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon, la visite de la présidente du Chili, Madame Michelle Bachelet, la réception donnée à l'occasion de la session principale du Conseil économique et social de l'ONU et du Global Compact Leaders Summit, la visite confédérale du gouvernement genevois à Appenzell Rhodes Extérieures, le lancement du Forum humanitaire mondial, ainsi que les prestations de serment des corps de police et des surveillant-e-s et gardien-n-e-s de prison.

Le service du protocole a également été fortement mobilisé dans le cadre de l'organisation de la prestation de serment des nouveaux conseillers administratifs, maires et adjoints, et de la sortie annuelle du Conseil fédéral. En outre, il a organisé le voyage ministériel du président du Conseil d'Etat et du chancelier d'Etat à Kigali (Rwanda) dans le cadre d'un sommet de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Enfin, le service du protocole a reçu les ambassadeurs en poste à Berne, dont la traditionnelle sortie a eu lieu en 2007 à Genève, canton d'origine de la présidente de la Confédération.

Il a par ailleurs maintenu sa tradition d'accueil de hautes personnalités arrivant sur territoire genevois, tel le roi Abdallah d'Arabie Saoudite.

Dans le cadre de la politique d'accueil des organisations non-gouvernementales (ONG), le service du protocole a favorisé le démarrage des travaux du Conseil des droits de l'homme en aidant les ONG actives dans ce domaine à faire face aux implications découlant du remplacement de l'ancienne Commission des droits de l'homme par le Conseil du même nom, d'une part, et en facilitant l'installation à Genève de nouvelles ONG attirées par le rayonnement nouveau du Conseil, d'autre part.

Par ailleurs, le service du protocole a examiné une trentaine de demandes d'implantation, de transfert ou de développement d'ONG à Genève, une vingtaine de demandes de recherche de locaux, cinq demandes de gratuité de locaux et une trentaine de demandes de soutien financier en faveur de projets ponctuels. Une collaboration plus étroite avec l'office de la promotion économique a aussi permis de faciliter l'installation d'ONG d'ampleur, telle que l'Association internationale des hôtels et des restaurants, qui fédère sept millions d'entreprises.

Statistiques

Repas organisés (39):

Repas offerts aux ambassadeurs (16), repas offerts à diverses personnalités (12), rencontres de travail (11)

Réceptions organisées (27):

Vin d'honneur (27)

Invitations traitées (676):

Comité d'honneur (36), invitations au CE (443), invitations au CE et à la présidence du GC (156), invitations au CE et au bureau du GC (18), liste de présence (23)

Visites de courtoisie (51):

Visites d'ambassadeurs (37), de consuls (4) et de personnalités diverses (10)

Vin de l'Etat (32) + 1 visite confédérale

(Genève à Appenzell)